



Le fonctionnement des écoles pourrait pâtir de la baisse des emplois aidés

Le fonctionnement des écoles pourrait pâtir de la baisse des emplois aidés : Cet été, l'exécutif a décidé de geler une partie des emplois subventionnés. Ces contrats permettent de faire tourner le périscolaire, la cantine, la surveillance, l'entretien... La rentrée des classes, prévue lundi 4 septembre, sera-t-elle bousculée par le coup de frein aux contrats aidés annoncé par le gouvernement ? A moins de deux semaines du « jour J », l'inquiétude de la communauté éducative est palpable quant aux répercussions de cet arbitrage de dernière minute sur le fonctionnement des écoles. A La Réunion, la rentrée scolaire a été reportée de cinq jours dans la plupart des communes de l'île, confrontées à une baisse du nombre de contrats aidés. Elle était fixée au vendredi 18 août. Ce n'est que mardi 22 août que les élèves ont repris le chemin de l'école dans dix-huit des vingt-quatre communes du département d'outre-mer. Dans l'Hexagone, des maires n'excluent pas de leur emboîter le pas, estimant qu'en cas de réduction de leurs contrats aidés, ils seront dans l'incapacité de faire tourner leurs écoles. Car ces emplois font partie intégrante du paysage scolaire, assurant des fonctions allant de l'accompagnement des élèves handicapés à l'encadrement des activités périscolaires et de la garderie, en passant par la cantine, l'entretien des locaux, l'aide administrative, la surveillance... Depuis un mois, les édiles apprennent que tout ou partie de leurs contrats aidés seront gelés pour les derniers mois de l'année : pas de nouveaux contrats ni de renouvellement. A l'origine, la consigne du ministère du travail donnée aux préfets de réduire la voilure : les contrats aidés à destination des entreprises doivent être stoppés et ceux réservés au secteur non marchand – Etat, collectivités territoriales, associations... – restreints. « Les familles en pâtiront » Seuls 110 000 contrats aidés sont prévus pour le second semestre (soit une baisse de 40 % par rapport aux six premiers mois de l'année). Au total, 293 000 contrats sont programmés en 2017. Un chiffre bien inférieur aux 459 000 signés en 2016. Dans un document révélé par Libération, le ministère du travail fixe comme « priorité » l'éducation nationale, aux côtés de l'outre-mer et du secteur sanitaire et social. Son enveloppe est fixée à 50 000 contrats aidés pour le second semestre – soit près de la moitié des 110 000 contrats aidés encore disponibles au budget 2017. C'est 20 000 contrats de moins que ce dont elle avait bénéficié à la rentrée 2016. Sans compter les contrats aidés recrutés par les collectivités locales pour faire fonctionner leurs écoles et dont elles vont devoir en partie se passer. Le dispositif est jugé onéreux et « peu efficace » par le gouvernement, qui entend investir dans la formation pour lutter contre le chômage. « [Son] bilan n'est pas bon, a estimé Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation nationale, en visite à La Réunion. Il y a donc un virage qui se traduit par un peu moins de contrats aidés en cette rentrée. » « Si l'Etat se désengage, que va-t-il se passer ? », s'inquiète Bruno Ficheux, maire (Union des démocrates et indépendants) d'Estaires (Nord), une commune de 6 400 habitants, qui emploie 21 contrats aidés, dont sept sont affectés aux écoles. « Nous n'avons pas les moyens de remplacer ces contrats par des emplois titulaires, explique l'édile. Quelles sont les autres solutions ? Supprimer la restauration scolaire et la garderie ? Réduire le nombre d'enfants qui en bénéficient ? Limiter le nettoyage des locaux ? Faire appel à des bénévoles pour assurer la surveillance des enfants ? On peut tout envisager, mais évidemment, ce sont les familles qui en pâtiront. » « Précipitation » « Je n'ose imaginer que le gouvernement campe sur sa position, qui est en décalage complet avec la réalité ! », dénonce de son côté Bernard Clément, maire communiste de Domessargues (Gard). Le regroupement intercommunal d'écoles qu'il préside compte huit contrats aidés, dont cinq sont menacés à la rentrée. « On a absolument besoin de ces contrats pour assurer la sécurité des enfants sur le temps des repas, des activités périscolaires, pour les accompagner dans les transports..., assure-t-il. Et je ne parle pas de la situation de ces personnes, qui travaillent pour 650 euros par mois et à qui on demande brutalement de rester chez elles ! » Plusieurs associations de maires dénoncent surtout la « précipitation » avec laquelle cette décision a été prise. « Nous avertir fin juillet-début août que tout est gelé, à un mois de la rentrée, est inacceptable ! », estime Pilar Chaleyssin, présidente (sans étiquette) des maires du Gard. « Ce dispositif permet à la fois de remettre en selle des personnes souvent non qualifiées et éloignées de l'emploi, et d'apporter du renfort dans les

écoles. Le supprimer va créer un dysfonctionnement et une qualité de service moindre », renchérit Agnès Le Brun, vice-présidente de l'Association des maires de France. S'agissant des contrats aidés recrutés, cette fois, par l'éducation nationale, « le choix a été fait de donner priorité à l'accompagnement des enfants handicapés », assure-t-on Rue de Grenelle. Aux « auxiliaires de vie scolaire » (AVS) donc, qui représentent 70 % des contrats aidés dans l'éducation nationale. « Ça va perturber la rentrée » Le ministère déclare s'engager par ailleurs à poursuivre le plan de conversion – initié par la gauche –, des AVS recrutés en contrat aidé en « accompagnants » sous contrat de droit public : « 8 068 postes supplémentaires par rapport à 2016 pour l'accompagnement des élèves handicapés sont prévus à la rentrée », précise l'entourage du ministre. Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, avait assuré, fin juillet dans La Croix, qu'il y aurait, en septembre, « le nombre de contrats suffisants pour accompagner les enfants dont les familles auront fait la demande ». La facture risque d'être plus salée pour le reste du contingent : ceux qui occupent une mission d'aide administrative aux directeurs d'école (20 % des contrats aidés recrutés par l'éducation nationale) et ceux affectés à la surveillance au collège et au lycée (10 %). « Un personnel en moins dans une école, ça va perturber la rentrée, craint Alain Rei, président d'une association de directeurs d'école, le GDID. Evidemment, ce ne sera pas visible, car les directeurs ont le souci du service public et vont compenser. Mais au prix d'une exaspération accrue face à l'empilement de leurs tâches qu'ils ne parviennent plus à couvrir. »